

Dammaj-fr.com

سلسلةُ مُتُونِ الْعَقِيدَةِ وَالتَّوْحِيدِ

Série de textes sur la ʿAqîdah et le Tawhîd

1

القَوَاعِدُ الأَرْبَعُ

Les quatre règles de base

Al-Qawâ'id Al-Arba'

عَرَبِي / فَرَنَسِي

Arabe - Français

الشَّيْخُ مُحَمَّدُ بنِ عَبْدِ الوَهَّابِ النَّجْدِي

Shaykh Muḥammad Ibn ʿAbdel-Wahhâb An-Najdî

تَرْجَمَةٌ : أَبِي بِلَالِ سَمِيرِ بنِ عَبْدِ المَجِيدِ الجَزَائِرِي

Traduction : Abû Bilâl Samîr Ibn ʿAbdel-Majîd Al-Jazâ-irî

Toute utilisation de ce document à des fins commerciales est interdite

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Je demande à Allah Le Noble, Seigneur du Trône immense, de te préserver dans cette vie ici-bas et celle de l'au-delà, et de te combler de Sa bénédiction où que tu sois. Qu'Il fasse que tu sois parmi ceux qui, s'il leur est accordé une faveur, se montrent reconnaissants ; ceux qui, s'ils sont éprouvés, patientent ; et qui, s'ils commettent un péché, demandent le pardon d'Allah. Car c'est en ces trois que réside le bonheur.

Sache, qu'Allah te guide vers Son obéissance, que la voie droite *Al-Hanîfiyyah* [qui consiste à se vouer à Allah et à se détourner de tout autre que Lui], voie d'Ibrâhîm (Abraham), est d'adorer Allah en Lui vouant un culte exclusif. Conformément à la parole d'Allah (ﷻ) :
« *Je n'ai créé les Jinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent.* » (Ad-Dhâriyât, v.56)¹

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

أَسْأَلُ اللَّهَ الْكَرِيمَ رَبَّ الْعَرْشِ الْعَظِيمِ أَنْ يَتَوَلَّكَ فِي الدُّنْيَا
وَالْآخِرَةِ. وَأَنْ يُجْعَلَكَ مُبَارَكًا أَيَّمَا كُنْتَ، وَأَنْ يُجْعَلَكَ مِمَّنْ إِذَا
أُعْطِيَ شُكْرًا، وَإِذَا ابْتُلِيَ صَبْرًا، وَإِذَا أَذْنَبَ اسْتَغْفَرَ. فَإِنَّ هَؤُلَاءِ
الثَّلَاثُ عُنْوَانُ السَّعَادَةِ.

اعْلَمْ أَرْشَدَكَ اللَّهُ لِبَطَاعَتِهِ: أَنَّ الْحَنِيفِيَّةَ مِلَّةُ إِبْرَاهِيمَ: أَنْ تَعْبُدَ اللَّهَ،
وَحَدَهُ مُخْلِصًا لَهُ الدِّينَ، كَمَا قَالَ تَعَالَى: ﴿وَمَا خَلَقْتُ الْجِنَّ وَالْإِنْسَ
إِلَّا لِيَعْبُدُونِ﴾ [الذاريات: 56].

¹ Traduction du sens des versets, note valable pour tous les autres versets.

فَإِذَا عَرَفْتَ أَنَّ اللَّهَ خَلَقَكَ لِعِبَادَتِهِ؛ فَاعْلَمْ أَنَّ الْعِبَادَةَ لَا تُسَمَّى
عِبَادَةً إِلَّا مَعَ التَّوْحِيدِ، كَمَا أَنَّ الصَّلَاةَ لَا تُسَمَّى صَلَاةً إِلَّا مَعَ
الطَّهَارَةِ، فَإِذَا دَخَلَ الشِّرْكَ فِي الْعِبَادَةِ فَسَدَتْ، كَمَا حَدَّثَ إِذَا دَخَلَ
فِي الطَّهَارَةِ.

فَإِذَا عَرَفْتَ أَنَّ الشِّرْكَ إِذَا خَالَطَ الْعِبَادَةَ أَفْسَدَهَا، وَأَخْبَطَ
الْعَمَلَ، وَصَارَ صَاحِبُهُ، مِنَ الْخَالِدِينَ فِي النَّارِ. عَرَفْتَ أَنَّ أَهَمَّ مَا
عَلَيْكَ مَعْرِفَةُ ذَلِكَ لَعَلَّ اللَّهَ أَنْ يُجَلِّصَكَ مِنْ هَذِهِ الشَّبَكَةِ، وَهِيَ
الشِّرْكَ بِاللَّهِ الَّذِي قَالَ اللَّهُ تَعَالَى فِيهِ: ﴿إِنَّ اللَّهَ لَا يَغْفِرُ أَنْ يُشْرَكَ بِهِ
وَيَغْفِرُ مَا دُونَ ذَلِكَ لِمَنْ يَشَاءُ﴾ [النساء: 116].

وَذَلِكَ بِمَعْرِفَةِ أَرْبَعِ قَوَاعِدَ ذَكَرَهَا اللَّهُ تَعَالَى فِي كِتَابِهِ.

Après avoir su qu'Allah t'a créé pour L'adorer, sache alors que l'adoration (*Al-Ibâdah*) n'est considérée comme adoration (authentique) qu'avec l'Unicité d'Allah (*Tawhîd*), tout comme la prière (*As-Salât*) n'est considérée comme prière (authentique) qu'avec la pureté rituelle (*At-Tahârah*). Ainsi, si l'association (*Shirk*) s'introduit dans l'adoration, alors celle-ci sera corrompue, tout comme si un des faits annulant la pureté rituelle venait à s'y immiscer.

Après avoir su que si l'association (*Shirk*) s'immisce dans l'adoration, elle la corrompt et rend l'œuvre vaine, et son auteur fera partie de ceux qui demeureront éternellement en Enfer, tu auras compris que ce qu'il y a de plus important pour toi est de connaître cette question qui est le *Shirk* - donner un associé à Allah - afin qu'Allah te délivre de ses mailles. Allah (ﷻ) dit à son sujet :
« Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne d'associés. À part cela, Il pardonne à qui Il veut. » (*An-Nisâ*, v.116)

Cela se réalise en prenant connaissance de quatre règles de base, qu'Allah (ﷻ) a citées dans Son Livre.

القاعدة الأولى :

La première règle de base :

أَنْ تَعْلَمَ أَنَّ الْكُفَّارَ الَّذِينَ قَاتَلَهُمْ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ مُقْرُونَ بِأَنَّ اللَّهَ
-تَعَالَى- هُوَ الْخَالِقُ، الْمُدَبِّرُ، وَأَنَّ ذَلِكَ لَمْ يُدْخِلْهُمْ فِي الْإِسْلَامِ؛
وَالدَّلِيلُ قَوْلُهُ تَعَالَى: ﴿ قُلْ مَنْ يَرْزُقُكُمْ مِّنَ السَّمَاءِ وَالْأَرْضِ أَمَّن
يَمْلِكُ السَّمْعَ وَالْأَبْصَارَ وَمَنْ يُخْرِجُ الْحَيَّ مِنَ الْمَيِّتِ وَيُخْرِجُ الْمَيِّتَ
مِنَ الْحَيِّ وَمَنْ يُدَبِّرُ الْأَمْرَ فَسَيَقُولُونَ اللَّهُ فَقُلْ أَفَلَا تَتَّقُونَ ﴾ [يونس:

Il faut savoir que les mécréants que le Prophète (ﷺ) a combattus reconnaissent qu'Allah (ﷻ) est le Créateur et le Gérant de toute chose, mais que cela ne les a pas pour autant fait rentrer dans l'Islam. La preuve en est la parole d'Allah (ﷻ) :

« Dis : « Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre ? Qui détient l'ouïe et la vue, et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant, et qui administre tout ? » Ils diront : « Allah ». Dis alors : « Ne le craignez-vous donc pas ? » » (Yûnus, v.31)

.[31

La seconde règle de base :

القَاعِدَةُ الثَّانِيَةُ:

أَنَّهُمْ يَقُولُونَ: مَا دَعَوْنَاهُمْ وَتَوَجَّهْنَا إِلَيْهِمْ إِلَّا لَطَلِبِ الْقُرْبَةِ
وَالشَّفَاعَةِ، فَدَلِيلُ الْقُرْبَةِ؛ قَوْلُهُ تَعَالَى: ﴿ وَالَّذِينَ اتَّخَذُوا مِنْ دُونِهِ
أَوْلِيَاءَ مَا نَعْبُدُهُمْ إِلَّا لِيُقَرِّبُونَا إِلَى اللَّهِ زُلْفَىٰ إِنَّ اللَّهَ يَحْكُمُ بَيْنَهُمْ فِي
مَا هُمْ فِيهِ يَخْتَلِفُونَ إِنَّ اللَّهَ لَا يَهْدِي مَنْ هُوَ كَاذِبٌ كَفَّارٌ ﴾ [الزمر:
.3]

وَدَلِيلُ الشَّفَاعَةِ، قَوْلُهُ تَعَالَى: ﴿ وَيَعْبُدُونَ مِنْ دُونِ اللَّهِ مَا لَا
يَضُرُّهُمْ وَلَا يَنْفَعُهُمْ وَيَقُولُونَ هَؤُلَاءِ شُفَعَاؤُنَا عِنْدَ اللَّهِ ﴾
[يونس:18].

وَالشَّفَاعَةُ شَفَاعَتَانِ: شَفَاعَةٌ مَنفِيَّةٌ، وَشَفَاعَةٌ مُثَبِّتَةٌ.

فَالشَّفَاعَةُ الْمَنفِيَّةُ: مَا كَانَتْ تُطَلَّبُ مِنْ غَيْرِ اللَّهِ فِيمَا لَا يَقْدِرُ عَلَيْهِ إِلَّا
اللَّهُ؛ وَالدَّلِيلُ قَوْلُهُ تَعَالَى: ﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا أَنْفِقُوا مِمَّا رَزَقْنَاكُمْ
مِّن قَبْلِ أَنْ يَأْتِيَ يَوْمٌ لَا بَيْعَ فِيهِ وَلَا خُلَّةَ وَلَا شَفَاعَةَ وَالْكَافِرُونَ هُمُ
الظَّالِمُونَ ﴾ [البقرة:254].

Ils [les polythéistes] disent : nous ne les invoquons et ne nous nous tournons vers eux que pour qu'ils nous rapprochent d'Allah et pour qu'ils intercèdent en notre faveur. Et la preuve concernant leur volonté qu'ils les rapprochent d'Allah est Sa parole (ﷻ) : « *Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui (disent) : « Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah». En vérité, Allah jugera parmi eux sur ce en quoi ils divergent. Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand ingrat.* » (Az-Zumar, v.3)

La preuve concernant leur volonté qu'ils intercèdent en leur faveur est la parole d'Allah (ﷻ) : « *Ils adorent au lieu d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent : «Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah.»* » (Yûnus, v.18)

Et l'intercession est de deux genres : l'intercession rejetée et l'intercession approuvée.

- L'intercession rejetée est celle qui est sollicitée auprès d'autres qu'Allah dans ce que Lui Seul est capable d'accomplir. La preuve est la parole d'Allah (ﷻ) : « *Ô les croyants ! Dépensez de ce que Nous vous avons attribué, avant que vienne le jour où il n'y aura ni rançon ni amitié ni intercession. Et ce sont les mécréants qui sont les injustes.* » (Al-Baqarah, v.254)

وَالشَّفَاعَةُ الْمُثَبَّتَةُ: هِيَ الَّتِي تُطَلَّبُ مِنَ اللَّهِ، وَالشَّافِعُ مُكْرَمٌ
بِالشَّفَاعَةِ، وَالْمُشْفُوعُ لَهُ مَنْ رَضِيَ اللَّهُ قَوْلَهُ وَعَمَلَهُ بَعْدَ الإِذْنِ؛ كَمَا
قَالَ تَعَالَى: ﴿مَنْ ذَا الَّذِي يَشْفَعُ عِنْدَهُ إِلاَّ بِإِذْنِهِ﴾ [البقرة: 255].

- L'intercession approuvée est celle qui est sollicitée auprès d'Allah, l'intercesseur étant honoré par celle-ci et la personne bénéficiaire de l'intercession étant celle dont Allah agrée les propos et les œuvres, cela après la permission [d'Allah]. Conformément à la parole d'Allah (ﷻ) : « *Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission ?* » (Al-Baqarah, v.255)

القاعدة الثالثة:

La troisième règle de base :

أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ ظَهَرَ عَلَى أَنَسٍ مُتَفَرِّقِينَ فِي عِبَادَاتِهِمْ، مِنْهُمْ مَنْ يَعْبُدُ
المَلَائِكَةَ، وَمِنْهُمْ مَنْ يَعْبُدُ الأنبياءَ وَالصَّالِحِينَ، وَمِنْهُمْ مَنْ يَعْبُدُ
الأشجارَ وَالأحجارَ، وَمِنْهُمْ مَنْ يَعْبُدُ الشَّمْسَ وَالقَمَرَ، وَقَاتَلَهُمْ
رَسُولُ اللَّهِ ﷺ وَلَمْ يُفَرِّقْ بَيْنَهُمْ؛ وَالذَّلِيلُ قَوْلُهُ تَعَالَى: ﴿وَقَاتِلُوهُمْ
حَتَّى لا تَكُونَ فِتْنَةً وَيَكُونَ الدِّينُ كُلُّهُ لِلَّهِ﴾ [الأنفال: 39].

Le Prophète (ﷺ) a été envoyé vers des gens très divisés dans leurs adorations. Certains adoraient les anges, d'autres les prophètes et les gens vertueux, d'autres des pierres et des arbres, et d'autres le soleil et la lune. Pourtant, le Prophète (ﷺ) les a combattus sans faire aucune distinction entre eux.

La preuve [concernant le fait de combattre les polythéistes sans faire de distinction entre eux] est la parole d'Allah (ﷻ) : « *Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de fitnah (le Shirk) et que le culte soit voué entièrement à Allah Seul.* » (Al-Anfâl, v.39)

وَدَلِيلُ الشَّمْسِ وَالقَمَرِ؛ قَوْلُهُ تَعَالَى: ﴿وَمِنْ آيَاتِهِ اللَّيْلُ وَالنَّهَارُ
وَالشَّمْسُ وَالقَمَرُ لا تَسْجُدُوا لِلشَّمْسِ وَلا لِلقَمَرِ وَاسْجُدُوا لِلَّهِ
الَّذِي خَلَقَهُنَّ إِنْ كُنْتُمْ إِيَّاهُ تَعْبُدُونَ﴾ [فصلت: 37].

La preuve [concernant le fait que certains adorent] le soleil et la lune est la parole d'Allah (ﷻ) : « *Parmi Ses merveilles, sont la nuit et le jour, le soleil et la lune : ne vous prosterner ni devant le soleil, ni devant la lune.* » (Fussilat, v.37)

وَدَلِيلُ الْمَلَائِكَةِ؛ قَوْلُهُ تَعَالَى: ﴿وَلَا يَأْمُرُكُمْ أَنْ تَتَّخِذُوا الْمَلَائِكَةَ
وَالنَّبِيِّنَ أَرْبَابًا...﴾ الآية [آل عمران: 80].

وَدَلِيلُ الْأَنْبِيَاءِ؛ قَوْلُهُ تَعَالَى: ﴿وَإِذْ قَالَ اللَّهُ يَا عِيسَى ابْنَ مَرْيَمَ ءَأَنْتَ
قُلْتَ لِلنَّاسِ اتَّخِذُونِي وَأُمِّي إِلهَيْنِ مِنْ دُونِ اللَّهِ قَالَ سُبْحَانَكَ مَا
يَكُونُ لِي أَنْ أَقُولَ مَا لَيْسَ لِي بِحَقِّ إِنْ كُنْتُ قُلْتُهُ فَقَدْ عَلِمْتَهُ تَعْلَمُ
مَا فِي نَفْسِي وَلَا أَعْلَمُ مَا فِي نَفْسِكَ إِنَّكَ أَنْتَ عَلَّامُ الْغُيُوبِ﴾ الآية
[المائدة: 116].

وَدَلِيلُ الصَّالِحِينَ؛ قَوْلُهُ تَعَالَى: ﴿أُولَئِكَ الَّذِينَ يَدْعُونَ يَبْتَغُونَ إِلَى
رَبِّهِمُ الْوَسِيلَةَ أَيُّهُمْ أَقْرَبُ وَيَرْجُونَ رَحْمَتَهُ وَيَخَافُونَ عَذَابَهُ...﴾ الآية
[الإسراء: 57].

La preuve concernant [le fait que certains adorent] les anges est la parole d'Allah (ﷻ) : « *Et il ne va pas vous recommander de prendre pour seigneurs anges et Prophètes.* » (Al 'Imrân, v.80)

La preuve concernant [le fait que certains adorent] les prophètes est la parole d'Allah (ﷻ) : « *(Rappelle-leur) le moment où Allah dira : « Ô 'Isâ (Jésus), fils de Maryam (Marie), est-ce toi qui as dit aux gens : « Prenez-moi, ainsi que ma mère, en tant que deux divinités en dehors d'Allah ? » Il dira : « Gloire et pureté à Toi ! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire ! Si je l'avais dit, Tu l'aurais su, certes. Tu sais ce qu'il y a en moi, et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi. Tu es, en vérité, le grand connaisseur de tout ce qui est inconnu ».* » (Al-Mâ'idah, v.116)

La preuve concernant [le fait que certains adorent] les vertueux est la parole d'Allah (ﷻ) : « *Ceux qu'ils invoquent, cherchent [eux-mêmes], à qui mieux, le moyen de se rapprocher le plus de leur Seigneur. Ils espèrent Sa miséricorde et craignent Son châtement. Le châtement de ton Seigneur est vraiment redouté.* » (Al-Isrâ, v.57)

وَدَلِيلُ الْأَشْجَارِ وَالْأَحْجَارِ؛ قَوْلُهُ تَعَالَى: ﴿ أَفَرَأَيْتُمُ اللَّاتَ
وَالْعُزَّىٰ * وَمَنَاةَ الثَّالِثَةَ الْأُخْرَىٰ ﴾ [النجم: 19، 20].

وَحَدِيثُ أَبِي وَاقِدِ اللَّيْثِيِّ -رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ- قَالَ: خَرَجْنَا مَعَ النَّبِيِّ
ﷺ إِلَى حُنَيْنٍ وَنَحْنُ حُدَثَاءُ عَهْدٍ بِكُفْرٍ، وَلِلْمُشْرِكِينَ سِدْرَةٌ،
يَعْكُفُونَ عِنْدَهَا وَيُنَوِّطُونَ بِهَا أَسْلِحَتَهُمْ، يُقَالُ لَهَا ذَاتُ أَنْوَاطٍ،
فَمَرَرْنَا بِسِدْرَةٍ فَقُلْنَا: يَا رَسُولَ اللَّهِ اجْعَلْ لَنَا ذَاتَ أَنْوَاطٍ كَمَا لَهُمْ
ذَاتُ أَنْوَاطٍ. الْحَدِيثُ.

² N.d.T : « *Al-Lât* » : c'est le nom d'une idole - une pierre sculptée - de la région de Tâ'if.

³ « *Al-Uzzâ* » étaient des arbres - des mimosas blonds - vénérés par Quraysh, les habitants de la Mecque ainsi que de ses alentours.

⁴ « *Manâh* » : c'était un grand rocher, situé près de la montagne de Qudayd, entre la Mecque et Médine. Il était vénéré par la tribu de Khuzâ'ah, de Aws et Khazraj

⁵ **Hadîth authentique.** Rapporté par At-Tirmidhî (2180) et Ahmad (5/218). Shaykh Al-Albanî l'a authentifié dans *Sahîh Sunan At-Tirmidhî* (2/235). La suite du *hadîth* est : « Le Prophète (ﷺ) dit

La preuve concernant [le fait que certains adorent] des pierres et des arbres est la parole d'Allah (ﷻ) : « *Que vous en semble [des divinités] Al-Lât² et Al-Uzzâ³, ainsi que Manâh⁴, cette troisième autre ?* » (An-Najm, v.19-20)

Ainsi que le *hadîth* d'Abû Wâqid Al-Laythî (رضي الله عنه) qui rapporte : « Nous sortîmes avec le Prophète (ﷺ) à Hunayn alors que nous avions récemment embrassé l'Islam. Les polythéistes avaient pour habitude de se réunir pour se recueillir auprès d'un jujubier sur lequel ils accrochaient leurs armes. Cet arbre était surnommé *Dhât Anwât*. Passant auprès d'un jujubier, nous dîmes : « Ô Messager d'Allah ! Désigne-nous un arbre *Dhât Anwât* tout comme le leur... » Le *hadîth*⁵

alors : « Allah est Le plus Grand ! Telles sont les voies [que les précédents ont suivi] (*Sunan*) ! Par Celui qui détient mon âme entre Ses mains, vous avez tenu les mêmes propos que ceux tenus par les enfants d'Israël à Mûsâ (Moïse) :

﴿ اجْعَلْ لَنَا إِلَهًا كَمَا لَهُمْ آلِهَةٌ قَالَ إِنَّكُمْ قَوْمٌ تَجْهَلُونَ ﴾

« *Désigne-nous une divinité semblable aux leurs.* » Il [Mûsâ] dit : *Vous êtes certes des gens ignorants.* » Al-A'crâf, v138 Vous suivrez certes les voies de ceux qui vous ont précédés ».

القاعدةُ الرَّابِعَةُ:

أَنَّ مُشْرِكِي زَمَانِنَا أَغْلَظُ شِرْكًَا مِنَ الْأَوَّلِينَ، لِأَنَّ الْأَوَّلِينَ يُشْرِكُونَ فِي الرَّخَاءِ، وَيُخْلِصُونَ فِي الشَّدَّةِ، وَمُشْرِكُو زَمَانِنَا شَرُّهُمْ دَائِمًا فِي الرَّخَاءِ وَالشَّدَّةِ؛ وَالذَّلِيلُ قَوْلُهُ تَعَالَى: ﴿فَإِذَا رَكِبُوا فِي الْفُلِّ دَعَوْا اللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ فَلَمَّا نَجَّاهُمْ إِلَى الْبَرِّ إِذَا هُمْ يُشْرِكُونَ﴾ [العنكبوت: 65].

. وَصَلَّى اللَّهُ عَلَى مُحَمَّدٍ وَعَلَى آلِهِ وَصَحْبِهِ وَسَلَّمَ.

La quatrième règle de base :

Le *Shirk* des associateurs de nos jours est pire que celui des générations passées, car ceux-ci donnaient des associés à Allah en période d'aisance tandis qu'ils L'invoquaient exclusivement en période de difficultés. Quant aux associateurs de nos jours, leur *Shirk* n'a de cesse, que ce soit en période d'aisance ou de difficultés. La preuve en est la parole d'Allah (ﷻ) :

« *Quand ils montent en bateau, ils invoquent Allah Lui vouant exclusivement leur culte. Une fois qu'Il les a sauvés [des dangers de la mer en les ramenant] sur la terre ferme, voilà qu'ils [Lui] donnent des associés.* » (Al-*cAnkabût*)

Que les éloges et le salut d'Allah soient sur notre Prophète Muhammad, sa famille et ses Compagnons.